

# Règlement voile légère

1

## **AUTORITE** - Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de World Sailing en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les règles de classe notamment en ce qui concerne la sécurité
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

2

## **INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS**

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

### • **L'INSCRIPTION**

Le CDV 22 a mis en place une inscription forfaitaire en ligne aux différents championnats organisés. Par ailleurs cette procédure permettra de viser les licences, les autorisations parentales, les certificats médicaux ou les questionnaires de santé en amont de la régates, restera juste à confirmer sur place son inscription et son N° de voile ou de dossard.

### Conditions de remboursement :

En cas d'annulation d'une régates en amont de la date prévue par l'organisateur (ex: conditions météo défavorables), le CDV procédera à un remboursement des frais d'inscription de la régates concernée à l'issue de la saison.

En cas d'absence d'un coureur à l'une ou l'autre des régates du Championnat, aucun remboursement n'est prévu.

Frais de 5€ par régates

3

## **AVIS AUX CONCURRENTS**

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régates du Championnat

4

## **PROGRAMME DES COURSES**

Confirmation d'inscription : jusqu'à 11h

Mise à disposition sur l'eau à 12h

# 5

## CLASSEMENTS

### • CLASSEMENT D'UNE REGATE

#### CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système à minima World Sailing:

- 1er : 1
- 2ème : 2
- 3ème : 3...etc.

Le nombre conseillé de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues auquel cas le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

#### CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

### • CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS

#### CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, ..... Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue des inscriptions en ligne (Calcul du pt max = effectifs totaux + 10, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements sont établis et réactualisés après chaque épreuve de façon provisoire par attribution des points suivants aux coureurs ou aux équipages (420/RS Feva) :

- 1er : 1
- 2ème : 2
- 3ème : 3...etc.

Tout coureur DNS ou DNF marque le nombre total de coureurs sur la régates + 1

Tout coureur DNC / absent marque point Max (fixe à l'issue des inscriptions en ligne)

Tout coureur nouveau marque point Max aux régates précédentes

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les  $N/2 + 1$  meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Ilca / 420 / Feva : A partir de 3 régates courues, on retire le plus mauvais résultat du coureur. Le classement est établi à partir d'une extraction du général sans recalcul des points lorsque l'épreuve est intégrée à une régates du Trophée d'Armor Voile Légère.

Les championnats sont validés à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

En cas d'extraction des résultats nécessaires, l'extraction sera réalisée avec recalcul des points.



### CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club.

Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent (Classements clubs remise des prix : coureur abs = nombre total de coureur au championnat)

En cas d'égalité au classement club, le club qui compte le plus de coureurs dans le championnat est déclaré vainqueur.

Pour qu'un coureur soit éligible au classement club du championnat, il doit avoir réalisé la moitié des régates et avoir une licence FFV annuelle. (pas de prise en compte des licences journalières).

6

### **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Application de la charte des entraîneurs.

7

### **SECURITE**

- Gilet obligatoire
- Emargement départ/ arrivée obligatoire
- Combinaison
  - Obligatoire pour les supports glisse/slalom
  - Peut être imposée pour les autres supports par le comité de course

8

### **ORGANISATION DES EPREUVES**

#### • **DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL**

Pour prétendre à l'organisation d'une régata des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

#### • **TRANSFERT DE LIEU OU ANNULATION D'UNE EPREUVE**

En cas de conditions météorologiques difficiles, un changement de lieu de régata peut être proposé en début de semaine précédant la régata. Dans ce cas, le club organisateur sollicite lui même un club du département plus approprié en accord avec le CDV.

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée qu'au plus tard la veille de la compétition, et ce uniquement par le président du Comité de Course et/ou le club organisateur. Le club organisateur se doit de prévenir tous les clubs du département (liste des adresses mails disponible au CDV).

#### • **TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS**

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX en respectant les catégories (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

#### • **PROCLAMATION DES RESULTATS**

- Prévoir une récompense pour les trois premiers de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine
- Prévoir une récompense pour le premier club de chaque catégorie.
- Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régata.
- Recommandation : Prévoir des lots pour la régata
- Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régata suivante)

# Annexes du règlement 2024

## OPTIMIST :

- **PRINTEMPS**
  - CHAMPIONNAT D2 D3 PRINTEMPS
- **AUTOMNE**
  - CHAMPIONNAT D2 D1 AUTOMNE
  - CHAMPIONNAT D3 AUTOMNE

## ILCA / DÉRIVEURS DOUBLES :

- ILCA / RS FEVA - 420

## PLANCHE A VOILE :

- WINDSURF
- SLALOM

# Championnat D2 D3 Optimist - Printemps

1

## ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent se conformer au point 2.1

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Les coureurs D3 et D2 inscrits au championnat départemental prennent le départ ensemble ou séparément selon les conditions météorologiques (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course trois pavillons de séries). Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final dans les trois catégories au printemps.

A noter que les coureurs inscrits sur le parcours D1 (liste performance) qui participent à une régata départementale seront inscrits comme « invités » et n'apparaîtront pas dans le classement départemental.

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade **5B** au printemps pour les benjamins et minimes.

### • IDENTIFICATION DES COUREURS

**Pour les D2** : Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile :

N° de voile du bateau (cf : certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut. Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

**Pour les D3** : utilisation de dossards mise à disposition par le club ou le CDV

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

2

## SERIES ET CATEGORIES

Catégorie D2 benjamins : coureurs nés en 2013 et après

Catégorie D2 minimes et cadets : coureurs nés en 2012 et avant

Catégorie D3 ouvert à tous.



**3**

**JAUGE ET MATERIEL UTILISE**

Sinon Aucune restriction sur les coques, gréements, safrans, dérives. Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe sauf pour la voile. Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopés fixés au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

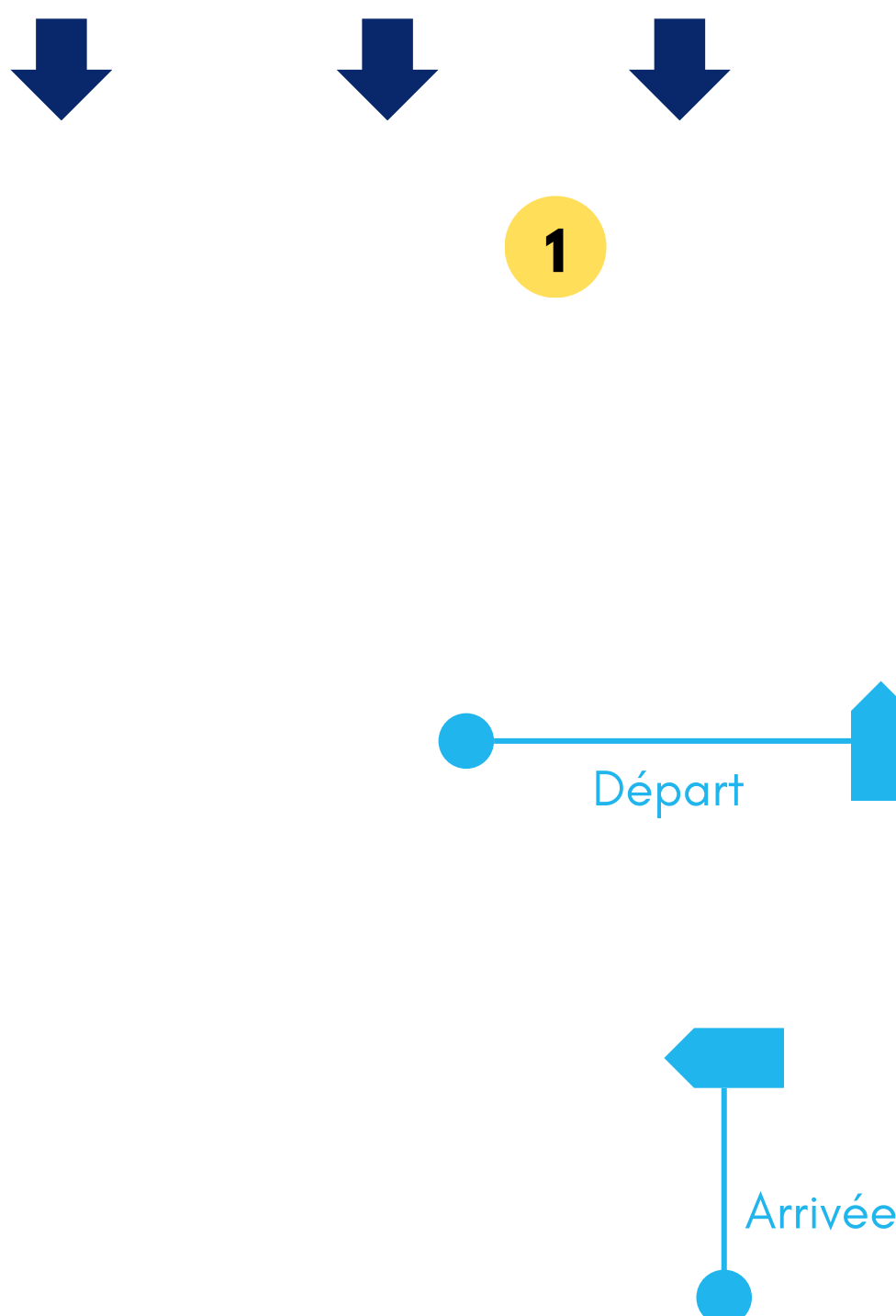
**Optimist D3** : Coques : tout bateau école polyéthylène. Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si cette obligation n'est pas respectée.

**VOILE D3** : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre ( + possibilité de ris) ou voile école. Bout de remorquage de longueur suffisante.

**4**

**PARCOURS**

Championnat de printemps optimist D3/D2 : préconisation de parcours (obligation de séparer la ligne de départ et la ligne d'arrivée (Le comité organisateur se doit de prévenir le CDV22 3 jours avant la régata si cela n'est pas possible).



Parcours D3 : Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée

Parcours D2 : Départ - 1 - 2 - 3 - 2 - 3 - Arrivée

Départ des D3 en premier et durée du parcours max 20 minutes (privilégier le nb de manches)

# Championnat D2 D1 Optimist - Automne

1

## ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent se conformer au point 2.1 :

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Sur la période d'automne les minimes et les benjamins (D1-D2) participent aux mêmes régates. Ils prennent le départ ensemble ou séparément selon les conditions météorologiques (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course deux pavillons de séries). Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final minime et benjamin à l'automne qui permettra de sélectionner les coureurs minimes pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2023) qualificatif au championnat de France minimes.

Le nombre de minimes qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue des régates de l'automne.

Au printemps, les minimes non qualifiés participeront au championnat D2.

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade **5B** à l'automne pour les benjamins et minimes.

### • IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile : N° de voile du bateau (cf: certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut.

Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

2

## SERIES ET CATEGORIES

Catégorie départementale benjamin: coureurs nés en 2014 et après

Catégorie départementale minimes et cadets: coureurs nés en 2013 et avant

3

### **JAUGE ET MATERIEL UTILISE**

Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe.

Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopés fixés au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

4

### **PARCOURS**

A la discrétion du Comité de course. (cf annexe aux I.C qui seront fournies lors de l'inscription)

Exemple : Carré, trapèze ou triangle.





# Championnat D3 Optimist - Automne

1

## ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

## • IDENTIFICATION DES COUREURS

Utilisation des dossards mis à disposition par le club ou le CDV

2

## SERIES ET CATEGORIES

- D3

3

## JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Coques : tout bateau école polyéthylène

VOILE D3 : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre ( + possibilité de ris) ou voile école

Bout de remorquage de longueur suffisante.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si ces obligations ne sont pas respectées.

## 4 PARCOURS

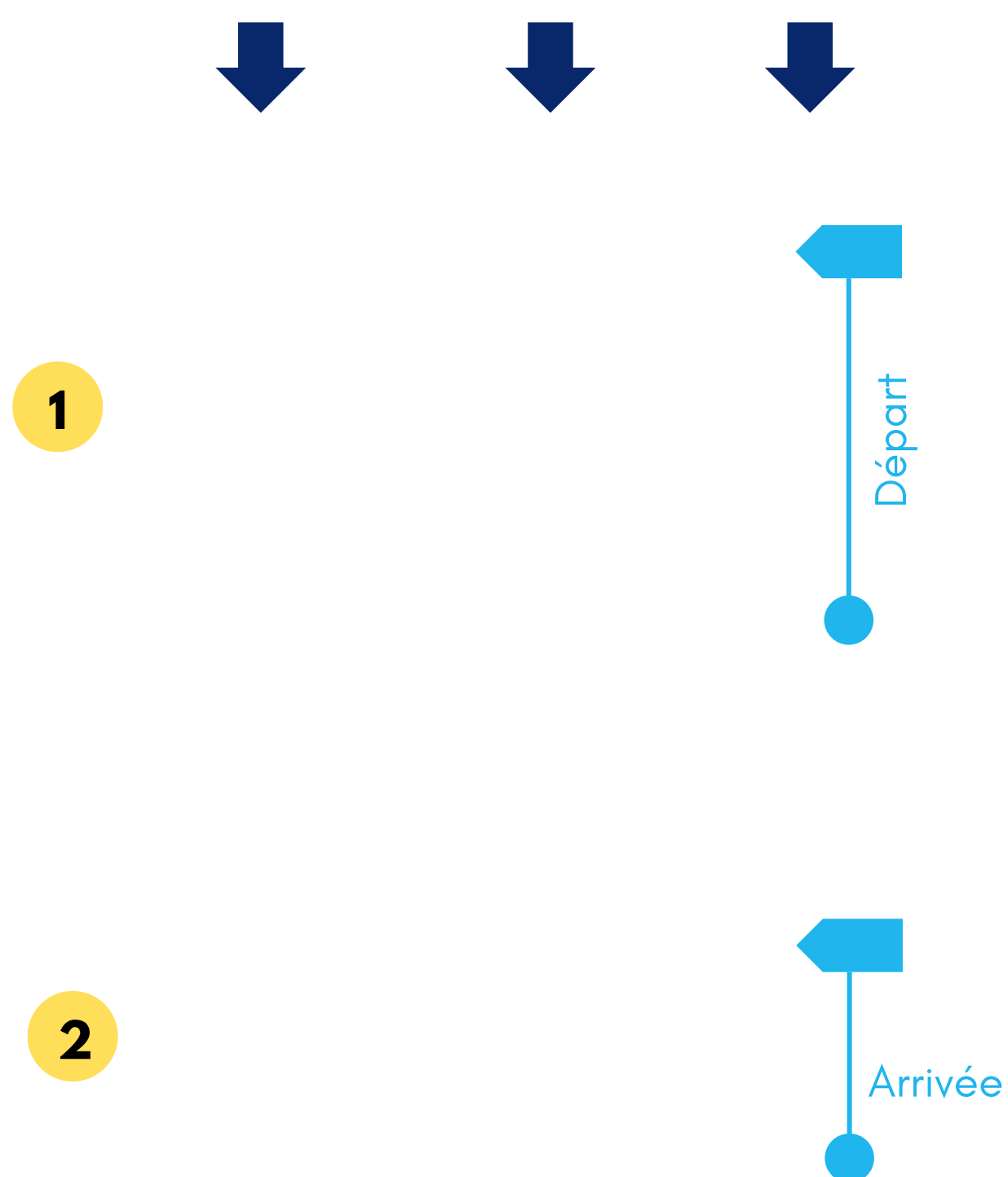
Organisation systématique d'un briefing avant la régata  
Règles d'introduction à la régata (RIR)  
Mise en oeuvre des RIR

La première régata se déroulera sous la forme d'un rassemblement avec classement. L'objectif de cette journée est d'organiser un moment convivial pour impliquer et expliquer aux parents le dispositif départemental. Des coureurs confirmés seront invités pour présenter aux plus jeunes le circuit.

Le parcours de la 2ème régata départementale de l'automne sera un triangle aplati avec un louvoyage possible sur les dernières manches.

Le parcours de la 3ème régata intégrera un louvoyage.

### Parcours type 1ère régata :



# Championnat ILCA/ RS FEVA - 420 - Automne

1

## ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentrerons pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Il sera établi un classement final à l'automne, il permettra de sélectionner les coureurs espoirs pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2025) qualificatif aux championnats de France espoirs.

Le nombre d'espoirs qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue du championnat d'automne.

Au printemps, les espoirs non qualifiés participeront au Trophée d'Armor voile légère 2025.

### • IDENTIFICATION DES COUREURS

Numéro de voile

2

## SERIES ET CATEGORIES

- ILCA 4
- ILCA 6
- ILCA 7
- 420
- RS Feva

3

## JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Jauge ILCA/laser

4

## PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)



# Championnat Windsurf

1

## ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

2

## DEROULEMENT

- 6 ou 7 régates départementales sur l'année civiles 2024

3

## SERIES ET CATEGORIES

- Techno 293 D: Minimes (Années de naissance-2010-2011-2012)
- Espoirs (Années de naissance 2008-2009-2010)
- Techno + 293 D: (Années de naissance 1999 à 2009)
- Raceboard : toutes planches à dérive et toutes tranches d'âges
- Windfoil: toutes planches à foil et toutes tranches d'âges

A l'occasion des régates départementales un classement individuel est réalisé dans les 5 catégories (Raceboard, Techno 293 D minimes, Techno 293 D espoirs, Techno + 293 D, windfoil) ainsi qu'une extraction windfoil (flotteur et foil Tahé). Cette extraction est valorisée par un classement spécifique.

4

## PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

# Championnat Windsurf

5

## JAUGE ET MATERIEL UTILISE

### **Flotteur : Toutes planches à dérive (Catégorie glisse)**

Pour les minimes et les espoirs visant une sélection au championnat régional performance: Techno 293 D supports fédéraux

### **Surfaces de voile pour le championnat départemental :**

- Minimes : 6.8 m<sup>2</sup> maxi deux cambers maxi (voile Tahé ou autre)
- Espoirs : 7.8 m<sup>2</sup> maxi deux cambers (voile Tahé ou autre)
- Techno +: 8.5 m<sup>2</sup> maxi deux cambers (voile Tahé ou autre)

Pour le championnat performance régional de Ligue: le matériel monotype Tahé est indispensable, idem pour les championnats nationaux.

- Sénior et +: 9.5 m<sup>2</sup> maxi (8.5 maxi pour les féminines)

### **Windfoil:**

- Minimes: voile de 6 m<sup>2</sup> maxi
- U17: voile de 7 m<sup>2</sup> maxi
- U19: voile de 8 m<sup>2</sup> maxi

# Championnat Slalom

1

## ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

A noter que les coureurs licenciés FFV des autres départements peuvent être accueillis mais ne rentreront pas dans le classement du championnat.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Toutes les régates de clubs déclarées au calendrier FFVoile et organisées dans les différents bassins de navigation du département sont prises en compte avec le même coefficient. La saison sportive se déroule de septembre 2024 à fin juin 2024. Seuls les coureurs licenciés en Côtes d'Armor sont intégrés dans les classements du championnat Départemental par extraction sans recalcul des points.

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

2

## SERIES ET CATEGORIES

- Espoirs : années de naissance 2004 et après
- Séniors : année de naissance 2003 et avant

3

## PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)